

GRATUIT

Le service de l'Écocentre est entièrement gratuit.



CE QU'IL FAUT SAVOIR

MATÉRIAUX DE RÉNOVATION

Le service de conteneur à matériaux secs est destiné à desservir la clientèle résidentielle qui effectue des travaux de rénovation. Pour les constructions neuves ou les agrandissements, nous vous invitons à contacter une entreprise de location de conteneurs pour disposer de vos résidus. N'oubliez pas de vérifier d'abord si vous devez obtenir un permis de votre municipalité avant de débiter vos travaux.

TRIER POUR RECYCLER

Il est important de trier vos matériaux lorsque vous chargez votre véhicule, car vous devrez les déposer à différents endroits ou dans différents conteneurs sur le site. Sachez que des matières mises au mauvais endroit limitent le recyclage et coûtent plus cher. **Alors, soyez attentifs !**

PRUDENCE

La circulation des véhicules et la configuration des conteneurs présentent des risques d'accidents et de chutes. Il est fortement recommandé de laisser les enfants à l'intérieur des véhicules et de faire preuve de prudence lors du déchargement dans les conteneurs.

ARRÊTER LE MOTEUR

Pour limiter le bruit inutile, les mauvaises odeurs et les émissions de gaz à effet de serre liées aux gaz d'échappement, fermez votre moteur quand vous attendez à l'accueil ou videz votre chargement.

Tous ensemble
pour réduire
l'enfouissement

COORDONNÉES

L'Écocentre est situé au
2125, chemin Jean-Adam, Saint-Sauveur
cdufour@ville.saint-sauveur.qc.ca

Téléphone : 450 227.2451

Heures d'ouverture
Du 1er avril au 30 novembre : ouvert chaque
jour (sauf le mercredi) de 7 h 30 à 16 h 15.

Du 1er décembre au 31 mars : du mardi au
samedi de 7 h 30 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h.

L'écocentre sera fermé du 24 au 26 décembre
et du 31 décembre au 2 janvier inclusivement.

ÉCOCENTRE

Saint-Sauveur

Ville de
Saint-Sauveur



Réalisation : www.erodcommunications.com



Tous ensemble
pour réduire
l'enfouissement

Matières acceptées

(*résidants seulement)

- Les matériaux de construction triés (bois, bardeau, gypse, brique, asphalte, béton, céramique, etc.)
- Les résidus verts (gazon, feuilles mortes, résidus de jardin)
- Les pneus
- Les métaux
- Les appareils réfrigérants (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, thermopompe, cellier, déshumidificateur)
- Les appareils électriques et électroniques
- Les matières recyclables (cartons, papiers, contenants de plastique, de verre et de métal)
- Les batteries d'auto
- Les bombones de propane
- Les ampoules fluocompactes et tubes fluorescents
- Les meubles, matelas et tapis
- Les résidus domestiques dangereux (piles, peinture, huile, colle, solvant, chlore, essence, et tous les produits identifiés avec un octogone rouge dans lequel on retrouve un pictogramme)

Matières acceptées

(de provenance commerciale et institutionnelle).

- Les bombones de propane (format B.B.Q et camping)
- Les lampes au mercure (fluocompactes, fluorescentes, UV, germicides, UHP et DHI)
- Les batteries d'auto
- Les matières recyclables de la collecte sélective (cartons, papiers, contenants de plastique, de verre et de métal)
- Les appareils informatiques et électroniques, téléphones cellulaires, cartouches d'encre
- Les métaux
- Les pneus

Matières refusées

- Les déchets de construction non triés ou en grande quantité (plus de 100 pieds cubes)
- Les déchets domestiques
- Arbres et souches
- Les résidus dangereux industriels
- Les pneus de plus de 48 pouces
- Les résidus d'amiante
- Les carcasses d'animaux
- La terre contaminée et le matériel d'excavation
- Les armes, explosifs et munitions

* Les branches

* EXCLUSIF AUX RÉSIDANTS

Preuve de résidence
ou de *propriété acceptées* :

1- permis de conduire
ou

2- compte de service ou bail
de location accompagné
d'une pièce d'identité.